

**Procès-verbal de l'assemblée des délégués des communes-membres
de l'Association intercommunale du bassin Sionge (AIS)
du 4 décembre 2025 à Echarlens**

Comité :

Président	M. Claude Bovigny, vice-syndic, Vaulruz
Vice-président	M. Nicolas Pasquier, conseiller, Bulle
Membres	M. Fabrice Clément, conseiller, Marsens Mme Sabine Guillet, vice-syndique, Riaz M. Dominique Schouwey, vice-syndic, Hauteville
Secrétariat-finances :	Mme Karine Favre, Broc
Chef d'exploitation :	M. Norbert Vuarnoz, Vuippens
Invités :	M. Dominique Wartmann, SEn Mme Christel Tajes, future cheffe d'exploitation
<u>Excusé</u> :	M. Vincent Bosson, Préfet de la Gruyère

Délégués des communes :

Bulle	5 voix	Mme Chantal Pythoud
Corbières	1 voix	Mme Christine Borcard
Echarlens	1 voix	M. Pascal Mauron
Hauteville	1 voix	M. Yannick Ecoffey
La Roche	1 voix	M. Fabien Kolly
Marsens	1 voix	M. Jean-Michel Bays
Morlon	1 voix	M. Patrick Audemars
Pont-en-Ogoz	1 voix	M. Marc-Olivier Seydoux
Pont-la-Ville	1 voix	M. Laurent Schafer
Riaz	1 voix	M. Pascal Kaempfen
Sorens	--	
Vaulruz	1 voix	M. Jean-Bernard Erni
Vuadens	1 voix	M. Cédrick Seydoux
<u>Excusé</u>		M. Marcio Dias Sousa, Sorens

Commission financière :

Rive gauche	M. Yannick Conus, président
Sionge	M. Patrick Dumartheray
Rive droite	M. Edmond Bourguet
	M. Frédéric Pochon, secrétaire
<u>Excusé</u>	M. Laurent Gremaud

Commission de bâtisse

Président	M. Christian Risse
Mandataire	M. Didier Rubin, Holinger Suisse SA
	M. Simon Jaunin, Holinger Suisse SA

Ordre du jour :

- 1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée du printemps 2025
- 2 Traitement des micropolluants
- 3 Budgets 2026
- 4 Informations diverses
- 5 Propositions individuelles et divers

M. le Président ouvre cette assemblée ordinaire en saluant tous les participants, ses collègues et le personnel. Il excuse M. le Préfet, retenu par d'autres obligations, ainsi que MM. Dias Sousa et Gremaud. Il donne la parole à M. Mauron, conseiller communal du lieu, qui souhaite une cordiale bienvenue à toutes les personnes et annonce que la commune d'Echarlens offre la traditionnelle verrée en fin d'assemblée.

L'assemblée a été convoquée le 21 novembre 2025, par courriel, ainsi que par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg n° 47.

Les délégués présents représentent 12 communes-membres et 16 voix. L'assemblée est donc valablement constituée et apte à prendre des décisions, la majorité étant à 9 voix.

M. Bovigny nomme M. Fabien Kolly, de La Roche, comme scrutateur. Il lit l'ordre du jour qui est approuvé.

1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée du printemps 2025

Le procès-verbal du 22 mai 2025 a été adressé à chaque commune et à chaque délégué. Chacun a pu en prendre connaissance, il n'est donc pas lu.

Le procès-verbal est approuvé, sans remarque, à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteur.

2 Traitement des micropolluants - Investissement

M. Bovigny informe que le projet des micropolluants est prêt à passer à la phase de réalisation. Grâce aux diapositives préparées par le bureau d'ingénieurs Holinger, il fait un rappel du contexte, des procédés, de l'implantation, du devis et du planning. Il rappelle que des informations ont déjà été données au travers du message délivré avec la convocation à l'assemblée :

Contexte

Depuis sa construction en 1987, la STEP a déjà subi plusieurs transformations, dont les agrandissements de 2018 et 2023, pour augmenter sa capacité à 85'000 équivalents-habitants (EH).

Le traitement des micropolluants sera construit au cœur d'un site existant (à la place des bassins de décantation primaire, obsolètes depuis la mise en place des nouveaux bassins biologiques SBR). Il comprend la mise à niveau des galeries souterraines, une turbine pour produire de l'électricité avec l'eau rejetée au lac, ainsi que l'alimentation en eau résiduelle de la future centrale de chauffage à distance (CAD) pour la valorisation des rejets thermiques de la STEP.

Procédés pour le traitement des micropolluants

Les procédés retenus, à savoir l'ozonation et le charbon actif en poudre sur filtre à sable bicouche donnent les avantages suivants :

- Redondance complète : les deux procédés peuvent être utilisés simultanément ou de manière totalement dissociée. Une utilisation synchronisée permet une gestion plus fine de la quantité d'ozone et/ou de charbon à injecter/doser, tout en garantissant un abattement amélioré des substances à traiter.
- Flexibilité : chaque procédé peut être employé de manière indépendante, facilitant ainsi l'entretien tout en garantissant un traitement permanent.
- Abattement amélioré du phosphore : en raison de déficit d'oxygène constaté dans les lacs, des exigences ont été renforcées sur l'abattement du phosphore dans les STEP situées en amont. Une diminution des rejets de phosphore est possible grâce à l'ajout de coagulant et de filtres à sable. Une synergie est donc possible avec le traitement des micropolluants.

Les espaces qui sont touchés par la transformation sont les anciens décanteurs primaires, les galeries souterraines, le bassin de lissage et, dans une moindre mesure, le bâtiment de services, notamment le laboratoire.

Pour l'étape de traitement des micropolluants, le parcours de l'eau sera le suivant : depuis les bassins de lissage, l'eau passera dans le réacteur d'ozonation composé de six compartiments afin de garantir un temps de contact optimal avec l'ozone. Ensuite, l'eau sera dirigée vers les bassins au charbon actif en serpentins de cinq compartiments pour garantir un séjour et une homogénéité adéquates. Enfin, le filtre à sable bicouche laissera l'eau percoler à travers les filtres de manière gravitaire. À la fin du processus, l'eau sera dirigée vers la chambre de la turbine permettant de récupérer un peu d'énergie avant son rejet au lac de la Gruyère.

Le président explique encore que les trois bassins de lissage sont des ouvrages tampons entre le traitement biologique et le nouveau traitement des micropolluants permettant de réguler le débit de rejet des SBR - ces derniers se vidant par batch - et pour permettre de garantir un débit minimum au CAD.

Enfin, les flèches indiquent clairement que chacun des deux processus peut être by-passé.

M. Cédrick Seydoux souhaite savoir pour combien d'EH est dimensionné le nouveau traitement ? – Le président lui répond que cela correspond à la capacité maximale de la STEP qui est de 85'000EH. Actuellement, la capacité de la STEP se trouve à 75'000EH.

M. Laurent Schafer demande si les deux types de traitement sont aussi efficaces l'un que l'autre ? – M. Rubin l'informe que les deux types ne traitent pas exactement les mêmes micropolluants, mais que cela permet surtout de diminuer l'utilisation d'oxygène et/ou de charbon, selon le traitement favorisé.

Procédé de la turbine

Les eaux seront turbinées avant d'être rejetées au lac. En effet, grâce aux bassins de lissage, les vidanges rapides des bassins biologiques SBR sont maîtrisées. L'écoulement lissé bénéficiera au traitement des micropolluants, mais il est également un atout pour le turbinage de l'eau rejetée. De plus, cette eau "propre" engendre peu de maintenance sur les installations.

La production annuelle est estimée à 106'000 kWh. Un retour sur investissement est attendu après environ 10 années.

Optimisations électriques

Durant le processus de finalisation du projet des micropolluants, des synergies de valorisation du groupe de secours ainsi que du réseau existant sont apparues. Aussi, deux optimisations électriques sont proposées en plus de l'investissement :

1. Mise en place d'une liaison basse tension entre les deux transformateurs existants qui sont actuellement déséquilibrés. Ceci permettra aussi de sécuriser l'approvisionnement des installations de la STEP lors de coupures de courant ou d'indisponibilité d'un transformateur.
2. Valorisation du groupe de secours, afin qu'il puisse secourir tous les processus de traitement sur le site de la STEP, y compris le traitement des micropolluants, ce qui n'est actuellement pas possible, puisque ce groupe est équipé à 60% de sa puissance.

Planning

M. Bovigny informe que la mise à l'enquête est en cours, alors que le planning intentionnel du projet est le suivant :

- | | |
|--|-----------------|
| ○ Décision d'octroi du crédit d'investissement | 4 décembre 2025 |
| ○ Fin de la mise à l'enquête publique | printemps 2026 |
| ○ Validation des subventions OFEV | mars 2026 |
| ○ Obtention du permis de construire | avril 2026 |
| ○ Début des travaux de gros-œuvre | printemps 2026 |
| ○ Mise en service | été 2028 |

Devis

Deux appels d'offre importants ont déjà été effectués, afin de présenter un devis aussi précis que possible. Il s'agit du process de traitement de l'eau, ainsi que du génie civil, qui représentent à eux deux environ 60% du devis total. Ainsi, le devis présenté est précis à +/-10%.

Par ailleurs, l'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV) a été abordé et a déjà rendu un premier avis positif sur l'octroi des subventions. L'OFEV relève que le procédé retenu (ozonation avec filtration) est économique. Toutefois, le recours simultané à deux procédés va au-delà des exigences fixées par l'OEAUX et n'est donc pas indispensable pour remplir la tâche donnant droit à une subvention. Ainsi, seul le traitement par ozonation + filtration sera subventionné à raison de 75%. La turbine et une partie des bassins de lissage seront également subventionnés à environ 50%. Grâce à une clé de répartition, on peut estimer la subvention à neuf millions de francs.

L'investissement s'élève à :

Traitement des micropolluants

• Terrain, travaux préparatoires	54'000
• Bâtiments – Génie civil	5'567'000
• Équipements électromécaniques	3'473'000
• Aménagements extérieurs	343'000
• Frais secondaires et honoraires	1'918'079
• Mesures, Contrôle, Régulation, Chauffage, Électricité	1'897'000
• Ameublement et décoration	20'000

• Divers et imprévus (5%) / Réserve conjoncturelle (5%)	1'360'388
Total traitement des micropolluants (yc crédit d'étude CHF 500'000)¹	14'632'467
Complément 1 : Turbine	286'650
Complément 2 : Optimisations électriques	246'792
./. Subvention fédérale "Micropolluants"	~9'000'000
./. Subvention "Turbine"	~144'000

M. Bovigny précise que le montant de CHF 14'632'467.00 inclut le crédit d'étude accepté par l'assemblée du 06.12.2023. Aussi, les délégué·e·s sont appelés à se prononcer sur le montant de réalisation, soit **CHF 14'132'467.00**. Il explique aussi que, selon l'art. 29 de la loi sur les finances communales (LFCo), le montant du crédit sera indexé sur l'indice des prix de la construction publié par l'Office de la statistique (OFS), Espace Mittelland, base octobre 2025.

A la suite de la présentation détaillée, M. le président ouvre la discussion.

M. Kaempfen souhaite savoir pourquoi le montant des honoraires et frais secondaires est si important ? – Le président précise que les travaux sont très complexes et doivent être faits en maintenant l'exploitation. Ce montant comporte aussi des taxes.

La parole est ensuite donnée à la commission financière, qui recommande à l'assemblée d'accepter ces investissements. Il précise que la taxe sur les micropolluants de CHF 9.-/habitant pourra être supprimée dès l'achèvement des travaux et que cela compensera quelque peu la charge financière. Il précise aussi que cet investissement rapproche l'ASI de la limite d'endettement supérieure autorisée par les statuts.

M. Bovigny porte les trois objets au vote selon l'ordre suivant :

1. Traitement des micropolluants
2. Complément 1 : turbine
3. Complément 2 : optimisations électriques

Traitement des micropolluants

M. le président rappelle que le traitement des micropolluants bénéficiera d'une subvention estimée à neuf millions de francs. Aussi, l'assemblée est appelée à voter sur le montant brut de l'investissement, mais le décompte final sera bien inférieur.

A l'unanimité des membres présents, le crédit d'engagement pour l'installation d'un traitement des micropolluants à la station d'épuration de Vuippens est accepté pour le montant brut estimé de CHF 14'132'467

Complément 1 : turbine

Le président rappelle que le comité de l'AIS souhaite profiter de la mise en chantier du traitement des micropolluants, pour relancer le projet de turbinage des eaux épurées. Cet élément, bien que non nécessaire / non lié au projet "micropolluants", constitue une opportunité de produire de l'énergie supplémentaire estimée à plus de 100'000 kWh/an. Il pourra aussi être partiellement subventionné.

¹ Crédit d'étude accepté par l'assemblée des délégué·e·s du 06.12.2023 (CHF 500'000.00)

A l'unanimité des membres présents, le crédit d'engagement pour l'installation de turbinage des eaux épurées à la station d'épuration de Vuippens est accepté pour le montant brut estimé de CHF 286'650.00.

Complément 2 : optimisations électriques

Enfin, le comité de l'AIS estime pertinent d'apporter quelques optimisations électriques sur le site de la STEP afin de garantir la redondance et la sécurité.

A l'unanimité des membres présent, le crédit d'engagement pour la modification de quelques installations électriques à la station d'épuration de Vuippens est accepté pour le montant brut estimé de CHF 246'792.00.

Ainsi, le crédit d'investissement global pour le traitement des micropolluants, y compris le crédit d'étude, la turbine et les optimisations électriques - représentant un montant global de CHF 15'165'909.00 - est approuvé. M. Bovigny remercie les délégué·e·s de la confiance témoignée.

3 Budgets 2026

M. le président rappelle que le comité essaie toujours de limiter la hausse du budget tout en garantissant un travail bien fait.

Sans plus attendre, il donne la parole à l'administratrice des finances, qui présente tout d'abord le plan de financement, puis passe en revue les différents chapitres du budget, y compris le budget des investissements. Les explications sont disponibles dans le rapport sur les budgets, qui est joint au présent procès-verbal.

3.1 Plan de financement

L'administratrice des finances donne quelques explications sur le plan de financement qui a été envoyé aux communes-membres, en même temps que le budget provisoire.

- L'année de référence est 2025 et le plan s'étend jusqu'en 2030, alors que la construction des micropolluants est prévue entre 2026 et 2028.
- Le budget de résultats est constitué des frais d'exploitation, des frais financiers, ainsi que du prélèvement à la réserve "MCH2" qui doit être dissoute au plus tard en 2031.
- Les emprunts ne doivent pas dépasser la limite d'endettement statutaire de quarante millions de francs, ce qui va être difficile à tenir, au vu des investissements consentis ces dix dernières années et des investissements encore à venir (micropolluants dans un premier temps, mais aussi ajout de deux bassins biologiques supplémentaires d'ici 2035 environ).
- Afin de garantir les liquidités sans dépasser cette limite, le versement anticipé des subventions sera sollicité auprès de l'OFEV.

3.2 Budget de fonctionnement

Classification fonctionnelle : 7201

Charges		6'662'200.00
Produits d'exploitations	./.	301'800.00
Prélèvement à la réserve de réévaluation	./.	750'000.00
		5'610'400.00
Participation des entreprises conventionnées	./.	950'000.00
Résultat opérationnel		4'660'400.00

Charges et produits extraordinaires	500.00
Frais de fonctionnement répartis selon la clé 2024-2026	4'660'900.00
Facturé en sus à la Ville de Bulle (pour les entreprises conventionnées)	950'000.00

3.3 Budget des investissements

Investissements à venir

Déplacement et réfection du collecteur à Echarlens	220'000.00
--	------------

Investissements en cours

Traitement des micropolluants	3'900'000.00
-------------------------------	--------------

Réfection tronçon de collecteur sous Pont du Gérignoz	150'000.00
---	------------

TOTAL DU BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2026	4'270'000.00
---	---------------------

Rapports de la commission financière

Suite à la présentation des budgets 2026 et à l'acceptation du crédit d'engagement ci-dessus, la commission financière, par le biais de son président, M. Yannick Conus, fait savoir qu'elle propose à l'assemblée d'accepter les budgets tels que présentés.

Il donne quelques informations supplémentaires sur le budget, notamment sur le fait que tant les charges et que les produits d'exploitation sont en hausse.

M. le président soumet les budgets 2026 (exploitation et investissement) au vote de l'assemblée, qui les approuve, à l'unanimité des membres présents tels que présentés.

M. Bovigny remercie les délégués de leur confiance.

4 Informations diverses

4.1 Nouvelle cheffe d'exploitation

M. le président rappelle que le chef d'exploitation actuel partira en retraite au plus tard le 30 juin 2026. Pour le remplacer, un processus de recrutement a été réalisé dans le courant de l'été et le comité a décidé d'engager Mme Christel Tajes, au poste de cheffe d'exploitation.

Mme Tajes a suivi ses formations en partie en Espagne et en partie en Suisse. Son expérience dans le domaine biologique, mais surtout dans la supervision de projets, l'optimisation des processus, le pilotage ou encore la planification de mesures a poussé le comité à l'engager comme cheffe d'exploitation.

Mme Tajes donne quelques informations supplémentaires sur sa formation et ses attentes. Elle se dit très contente de pouvoir travailler et s'investir tout autant dans le côté technique et politique de l'environnement.

Parallèlement à l'engagement de Mme Tajes, le cahier des charges de l'adjoint de la cheffe a été revu. Ainsi, M. Ruffieux sera amené à prendre d'autres responsabilités, notamment au sein de l'équipe d'exploitants, ainsi que comme suppléant de la cheffe.

D'autres cahiers des charges seront encore révisés, afin de créer des redondances parmi les employés et garantir ainsi un fonctionnement optimal de la station d'épuration.

4.2 Bassins versants – Comité de pilotage

M. Bovigny rappelle que des échanges ont eu lieu en début d'année, afin de déterminer si des synergies sont possibles pour les grands acteurs de l'eau que sont Eausud SA et l'AIS, en Gruyère. Dès les premières constatations, il s'est avéré que la collaboration devait se concentrer sur une vision d'avenir, afin de donner un cadre à la gestion de l'eau par bassin versant.

Le 1^{er} juillet 2025, le kick-off du Copil "Gesti'Eaux" a été donné. Ce comité de pilotage est chargé de :

- Faire un état de la situation, basé sur les recommandations du Plan Sectoriel des Infrastructures de l'eau (PSIEau) et du Plan Sectoriel de la Gestion des Eaux (PSGE). Il est présidé par M. le préfet, alors que les autres ressources sont fournies en partie par Eausud (gestion de projet, cloud) et par les associations AIS et ABVH (secrétariat). D'autres acteurs seront intégrés (Service de l'Environnement, commissions/entreprises d'endiguement, etc...), en temps opportun, si la démarche est pertinente.
 - Rédiger un rapport pour valider l'intérêt de la démarche et évaluer les synergies.
 - Bien qu'il s'agisse de deux bassins versants différents, l'ABVH a été intégrée au CoPil, afin d'initier une éventuelle collaboration.

5 Propositions individuelles et divers

Aucune proposition n'étant parvenue au comité, M. Bovigny ouvre la discussion qui n'est pas sollicitée.

A l'issue de cette présentation, le président informe que la prochaine assemblée des délégué·e·s aura lieu jeudi 21 mai 2026 à 20h00, puis il remercie tous les membres du comité, la commission financière, la commission de bâtisse, la secrétaire, le chef d'exploitation et le représentant du SEn, ainsi que la Commune d'Echarlens pour son accueil.

Il lève la séance à 21h00.

Vuippens, le 12 décembre 2025/kf

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU BASSIN SIONGE - AIS


Claude Bovigny

Président



Karine Favre

Secrétaire

Distribution : - communes-membres de l'Association - Service de l'environnement
- Membres du comité - N. Vuarnoz, chef d'exploitation STEP
- Préfecture de la Gruyère

Rapport sur les budgets de fonctionnement et des investissements 2026

Le comité de l'AIS prévoit, pour l'année 2026, des charges nettes pour le compte de **résultats** d'un montant global de CHF 5'793'600.00, dont CHF 4'660'900.00 sont répartis selon la clé.

BUDGET GLOBAL DE FONCTIONNEMENT :

Classification fonctionnelle : 7201

Charges		6'662'200.00
Retenues sociales s/salaires	./.	118'600.00
Prélèvement à la réserve de réévaluation (PA)	./.	<u>750'000.00</u>
5'793'600.00		
Produits de tiers	./.	183'200.00
Participation des entreprises conventionnées	./.	950'000.00
Charges et produits extraordinaires	+ <u>500</u>	
Frais de fonctionnement répartis selon la clé 2024-2026		4'660'900.00
Facturé en sus à la Ville de Bulle (pour les entreprises conventionnées)		950'000.00

Résultat par nature				
	Comptes En francs	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026
CHARGES D'EXPLOITATION				
1 Charges personnel et comité *	909'054	962'340	964'410	Salaires, jetons, ch. sociales, formation, habits, indemnités ./ Retenues sociales
2 Achats	69'689	64'800	66'000	Matériel, outils, appareils, mobilier, véhicules, labo, classeurs...
3 Energies	233'725	232'200	179'500	Électricité, eau, mazout
4 Produits chimiques	457'995	416'000	423'100	Biologie, table d'égouttage, déshydratation, laboratoire
5 Entretien	491'601	410'700	564'000	Routes, bâtiments, réseau, appareils
6 Transport et élimination*	555'913	499'700	548'500	Déchets, sable, boues ./ péréquation
7 Prestations de tiers	50'807	69'200	87'250	Analyses, Révision, Hébergements, Clé, Cadastre
8 Assurances	65'478	65'600	66'000	Bâtiments, véhicule, RC, Prot. juridique
9 Divers	4'661	6'800	9'900	-
10 Annuité *	2'490'800	2'505'661	2'535'380	Intérêts, amortissements ./ Prélèvement Réserve rééval. PA
11 Taxe micropolluants	326'916	333'454	344'160	Selon STATPOP
Charges brutes	5'656'639	5'566'455	5'788'200	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
12 Revenus des biens	-7'000	-7'000	-7'000	Loyers (Place de parc, local "toxiques")
13 Travaux pour des tiers	-132'323	-151'000	-149'500	WC mobiles, fosses septiques, cadastre, STAPS Communales
14 Vente d'électricité	-78'801	-11'000	-19'800	Production du CCF (surplus après autoconsommation)
15 Autres recettes	-1'430	-500	-1'500	Vente de ferraille, divers
Produits	-219'554	-169'500	-177'800	
Charges nettes	5'437'085	5'396'955	5'610'400	
16 Part des entreprises conventionnées	-951'512	-800'000	-950'000	UCB, Translat
Résultat opérationnel	4'485'573	4'596'955	4'660'400	
17 Charges et produits extraordinaires	107	500.00	500	Int. moratoire TVA / Indemnité d'assurance
RESULTAT FINAL	4'485'680	4'597'455	4'660'900	Répartition selon la clé 2024-2026
Evolution Budget 2025 / Budget 2026		100%	101.4%	
Evolution Comptes 2024 / Budget 2026		100.0%	103.9%	

* Charges nettes

1 Charges de personnel et comité (CHF 964'410)

Pour le calcul de la charge salariale, un palier supplémentaire a été compté pour les collaborateurs qui ne sont pas au maximum de leur classe.

L'équipe (y compris l'agente de nettoyage et l'assistante de direction) compte 6.9 EPT.

Une nouvelle cheffe d'exploitation a été engagée. Elle commencera son activité le 1^{er} janvier 2026 et un tuilage de six mois est prévu avec le chef d'exploitation actuel qui partira en retraite à fin juin. Les cahiers des charges de l'ensemble du personnel d'exploitation seront réévalués.

Quelques frais spéciaux pour le changement de législature ont été comptés.

2 Achats (CHF 66'000)

Le poste est constitué de charges ordinaires.

3 Énergies (CHF 179'500)

Jusqu'au 31.12.2026, le prix d'achat du kWh est fixé par contrat à 13.63ct/kWh, alors que les taxes et autres frais de distribution représentent environ 11.4ct/kWh

En mode autoconsommation, la STEP doit acheter environ 390'000 kWh/an.

À cela s'ajoutent des frais de consommation d'eau et d'achat de mazout pour la génératrice de secours, qui doit être régulièrement testée.

L'achat d'électricité pour les huit stations de pompage est soumis au tarif régulé.

4 Produits chimiques (CHF 423'100)

Charges ordinaires pour traiter la pollution arrivant à la STEP, à savoir : chlorure ferrique, anti-filaments, floculant, craie, anti-mousse, etc...

5 Entretien (CHF 564'000)

Ce poste est composé de charges ordinaires et d'une charge spéciale d'entretien. En effet, les bassins biologiques terminés en 2015 contiennent des diffuseurs d'air fixés sur leur fond. Ceux-ci ont une durée de vie estimée à une dizaine d'années. En 2026, il sera donc nécessaire de les changer. Cela représente un montant global de CHF 160'000.00.

Il est également prévu de changer la porte du bâtiment de dégrillage, qui est en mauvais état.

L'achat de Nutriox, afin de préserver les canalisations des attaques de certains produits corrosifs, est également compté dans ce poste.

6 Transport et élimination (CHF 548'500)

Les tonnages prévus pour l'élimination des substances sont assez similaires aux années passées, soit :

- Déchets : 210 tonnes
- Sable : 24 tonnes
- Boues : 2'800 tonnes

7 Prestations de tiers (CHF 87'250)

Ce poste est composé d'une part de charges ordinaires : révision des comptes, audit de sécurité, analyses, hébergements, cadastre, téléphonie, annonces, etc...

Il comprend également un montant pour une étude sur les possibilités de réduction des gaz à effet de serre, grâce à des mesures de protection du climat. Ainsi, la Fondation KliK soutient diverses activités : <https://www.klik.ch/fr/suisse/batiments/brochure-villes-et-communes/>. La participation au programme KliK devrait permettre d'obtenir des subventions, notamment pour la réduction du protoxyde d'azote dans les STEPs, dès 2027, si l'étude démontre que des réductions sont possibles sur la STEP et que les mesures adéquates sont mises en place.

8 Assurances (CHF 66'000)

Plusieurs contrats d'assurance privés ont été revus en 2023, toutefois d'autres contrats n'ont pas été réévalués depuis plusieurs années et sont reconduits tacitement. Les primes pourraient varier en cas de sinistralité.

9 Divers (CHF 9'900)

Ràs

10 Annuité (CHF 2'535'380)

L'annuité représente 54% du budget global. Elle est répartie entre intérêts, amortissements et prélèvement à la réserve de réévaluation.

Intérêts (CHF 640'300)

- Le taux moyen sur les dettes est estimé à 1.68%. Un emprunt arrivant à échéance au 31.12.2025 dont le taux est actuellement très bas a été réévalué avec un taux plus actuel.

Amortissements (CHF 2'645'080)

- La charge d'amortissement pour les phases 2 à 5 s'élève à CHF 2'604'560.00
- La charge d'amortissement pour les panneaux solaires photovoltaïques installés en 2023 s'élève à CHF 3'562 net, alors que la charge d'amortissement pour la génératrice et la centrifugeuse installées en 2024 s'élève à CHF 39'270.00.

Prélèvement à la réserve de réévaluation du patrimoine administratif (CHF-750'000)

- Au passage à MCH2 (dès 2022), une réserve a été constituée. Elle s'élevait à près de 4 millions de francs. Elle sera utilisée jusqu'en 2028 pour lisser la charge d'amortissement dans le temps.

11 Taxe sur les micropolluants (CHF 344'160)

Cette taxe sera supprimée dès que l'installation de traitement des micropolluants sera opérationnelle. Pour 2026, il a été tenu compte d'une augmentation de 2% de population, par rapport à la statistique au 31.12.2023.

12 Revenus des biens (CHF -7'000)

La participation de l'Etat de Fribourg pour le local de récupération des produits toxiques comprend une part fixe de CHF 4'000 et une part variable en fonction du tonnage évacué, soit entre 2.5 et 5,0 to pour la STEP de Vuippens.

13 Travaux pour des tiers (CHF -149'500)

La part refacturée aux communes du bassin versant pour l'entretien de leurs stations de pompage communales représente environ 90'000 francs, alors que les autres produits proviennent de la vidange de WC et fosses septiques, d'analyses effectuées pour des entreprises et de la refacturation des charges du cadastre des eaux industrielles aux communes, en fonction des heures consacrées.

14 Vente d'électricité (CHF -19'800)

Suite au passage au mode « autoconsommation », seul le surplus durant les heures creuses est réinjecté sur le réseau. Il est prévu d'injecter 95'000kWh au tarif de 17.114ct/kWh issus du CCF et également un petit montant issu des panneaux solaires.

15 Autres recettes (CHF -1'500)

Vente éventuelle de ferraille ou de matériel.

16 Part des entreprises conventionnées (CHF -950'000)

Le dialogue permanent avec les entreprises permet d'ajuster ce montant, en fonction de la production prévue, respectivement des arrêts de production.

17 Charges et produits extraordinaires (CHF 500)

Ces montants devraient rester modestes. Ils reflètent les quelques éventuels frais occasionnés par des intérêts moratoires dus sur les décomptes de TVA effectués durant le 1^{er} trimestre de l'année suivante (concordance annuelle) ou des indemnités d'assurances versées en cas de sinistres.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Anciens investissements

Réfection du collecteur : cet investissement a été accordé par l'assemblée pour la déviation du collecteur à Echarlens, suite à un projet de construction de villas. En attente du permis de construire, les travaux sont repoussés à 2026.

[Crédit de CHF 220'000.00 accordé par l'AD du 30.11.2022]

Crédit d'étude pour le traitement des micropolluants 0.00

[Crédit de CHF 500'000.00 accordé par l'AD du 06.12.2023]

Pont du Gérgignoz : le chantier devait être terminé au 31.12.2025, mais il a pris du retard - [Crédit de CHF 150'000.00 accordé par l'AD du 04.12.2024] 150'000.00

Nouvel investissement

Crédit d'investissement pour le traitement des micropolluants : 3'800'000.00

Cette 6^e étape de construction de la STEP est imposée par la législation en vigueur. Elle est subventionnée à raison de 75% par la Confédération. Les STEPs doivent toutefois avancer les fonds. Un crédit d'engagement doit être voté lors de l'assemblée.

La commission de bâtisse (CoBa3.0) suit le projet depuis le début. Elle prend les décisions nécessaires à l'avancement des études et des travaux, en accord avec le comité de l'AIS. Elle contrôle – entre autres – le respect des normes, de la qualité des matériaux et du budget. 100'000

Budget global des investissements 4'270'000.00

Vuippens, le 4 décembre 2025

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU BASSIN SIONGE - AIS


Claude Beviony
Président


Karine Favre
Secrétaire-caissière